

AVENANT N°1
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2025 - 2027

PROGRAMME DE TRAVAIL 2026
ET PARTICIPATION FINANCIERE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération représentée par son Président, Madame Patricia GRANET-BRUNELLO,
Désignée sous le terme « la Communauté »,

ET

L'Agence d'Urbanisme : Pays d'Aix - Durance (AUPA) représentée par son Président, Madame Sophie JOISSAINS
Désignée sous le terme « l'Association »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 11 de la convention pluriannuelle 2025 - 2027, les parties conviennent d'un commun accord d'amplifier leur partenariat pour poursuivre la mise en œuvre des politiques communautaires.

Conformément à l'article 1 de cette même convention pluriannuelle 2025 - 2027, le présent avenant modifie le programme de travail et la contribution financière pour l'année 2026.

ARTICLE 2 - Programme de travail

Le programme de travail de l'Association, décrit à l'Article 1 de la Convention pluriannuelle 2025 – 2027, portera en 2026 sur l'élaboration et la mise en place de l'Observatoire de l'habitat et du Foncier de la Communauté.

ARTICLE 3 - Contribution financière

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté pour le programme de travail 2026 est de 20 000 euros.

ARTICLE 4 - Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à l'adoption du prochain avenant concernant l'année 2027.

Fait à Digne les Bains, le

Pour Provence Alpes Agglomération, Madame le Président,
Madame Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour l'AUPA, Madame le Président,
Madame Sophie JOISSAINS